

SAS TERRES de SEVRE
79230 BRULAIN

RAPPORT à l'AGE du 20 octobre 2009

Le présent rapport, est soumis à l'assemblée générale extraordinaire.

□ Modification de l'objet social

Le Comité va soumettre à l'AGE le complément d'objet social de la SAS pour lui donner plus de souplesse et la possibilité de reprendre une activité de négoce.

Il propose de compléter l'article 2 des statuts ainsi =

La société pourra faire commerce de tous produits végétaux, d'engrais, de semences et produits du sol. Plus largement elle pourra faire commerce de tous produits à usage agricole, de tous produits jardins et espaces verts.

Fait à Civray, le 20 octobre 2009
Le Président du Comité de Direction

